

Peut-on vraiment changer la vie des habitants avec un nouveau SCOT ?

L'améliorer, ce n'est jamais sûr. Mais les orientations fixées dans le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT) auront des incidences concrètes sur l'urbanisation, les grands axes routiers... À un an de l'enquête publique, on fait le point.

PAR YOUENN MARTIN
lens@lavoixdunord.fr

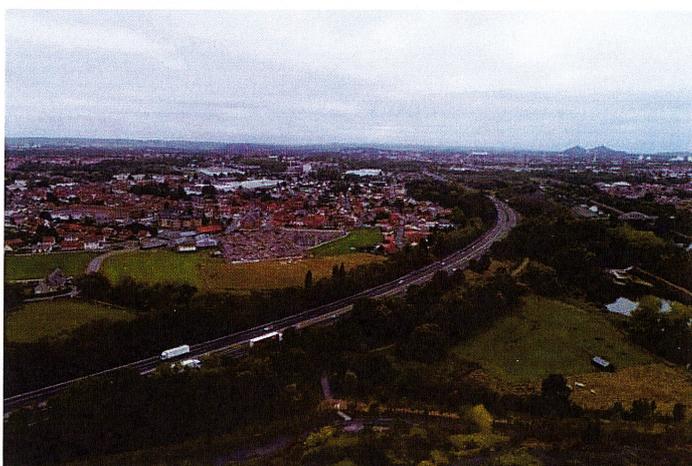
LENS-HÉNIN.

1 C'est quoi un SCOT ?

Le schéma de cohérence territoriale, c'est un document d'urbanisme qui fixe les règles et la stratégie d'un vaste territoire pour les dix ou vingt années à venir (l'actuel est en vigueur depuis 2008). Dans le cas présent, il couvre les deux agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, soit 50 communes et près de 370 000 habitants. Combien d'hectares va-t-on encore urbaniser ? Quelle place pour la logistique ? Quel paysage souhaite-t-on ? Comment aller d'une ville à l'autre ? Pour les villes, l'enjeu est d'importance : leur plan local d'urbanisme devra être en conformité avec le nouveau SCOT.

2 Qui décide ?

Pour réviser ce schéma, un syndicat mixte réunissant les deux aggllos a été mis en place. Il a à sa tête trois hommes et une femme. Marcello Della Franca, maire PS de Montigny-en-Gohelle, le préside avec, à ses côtés, Cécile Bourdon, adjointe PS à Lens, Yves Terlat, maire PCF d'Annay-sous-Lens, et Philippe Kemel, maire PS de Carvin. Le syndicat mixte emploie aussi un directeur, Patrice Delattre. Mais ils ne décident pas seuls : ils rencontrent régulièrement les maires et les « personnalités publiques associées » (État, autres collectivités, bailleurs, aménageurs, chambre de commerce, chambre d'agricul-



Combien d'hectares on urbanise ? Comment on poursuit le passage du noir au vert ? Le nouveau SCOT devra répondre à ces questions. PHOTO PIB

ture). Deux réunions publiques ont aussi été organisées en janvier à Lens et Hénin-Beaumont. Tout un chacun a pu et pourra encore donner son avis.

3 Quels sont les enjeux ?

Dans le projet d'aménagement stratégique, sorte de brouillon des documents définitifs, « trois grandes dynamiques ont été dégagées, indique Marcello Della Franca : *bien vivre dans les villes et les villages ; améliorer la santé et la qualité de l'environnement des habitants ; affirmer le rayonnement du SCOT* ». La transition écologique est bien sûr centrale. Avec ce qui en découle : la préservation des ressources et le ralentissement du grignotage des terres agricoles (le rythme doit être divisé par deux selon l'objectif fixé par l'État). Mais il s'agit aussi de s'affirmer comme une place forte de la région.

« J'aime bien cette phrase qu'un habitant m'a dite : "En fait, dans notre territoire, on a toujours le sentiment qu'on est petits, mais on a tout d'une grande" », glisse Cécile Bourdon.

4 C'est quoi le calendrier ?

La révision du SCOT a été lancée en 2018. À la fin de l'année ou en début d'année prochaine, le projet sera arrêté avec les personnes publiques associées. Au printemps 2024, il sera soumis à enquête publique. Le nouveau schéma, qui comprendra un document d'orientations et d'objectifs, et un d'aménagement artisanal, commercial et logistique, doit être approuvé en comité syndical en octobre 2024, puis soumis à l'État. Il entrera en vigueur deux mois plus tard, soit, si le calendrier est tenu, en toute fin d'année 2024. ■

Plus d'informations sur www.scot-llhc.fr